

Conseil de département SSMT
Mardi 03 Mai 2005 à 9h00

Relevé de décisions
Patrick Capolsini, Directeur SSMT

Présents :

J.M. Goursaud	S. Ballet		J. Chaumine		
	P. Capolsini	M. Lachaize	B. Stoll		
	A. Bouhadev	A. Guarino		M. Rodiere	
P. Bianchini					
		M. Schneider	C. Lopes	N. Schmitt	

Représentés :

Absent	Procuration à :
A. Gicquel	P. Capolsini
T. Teai	P. Bianchini

Au total : 15 présents ou représentés.

Point 1 : Règlements des Etudes :

- Présentation des modalités retenues de compensation pour le Règlement Général des Etudes (RGE)

Deux propositions de compensation seront proposées au vote du prochain CA, un vote est organisé au sein du conseil sur ces deux propositions.

- **Proposition 1** : « Aucune compensation entre semestres » :
- **Proposition 2** : « Compensation sur S1, S2, S3, S4 pour obtention du DEUG dans certains cas précis + compensation sur S5 et S6 de droit pour tous »

Question : de ces deux propositions laquelle retenez-vous ? Prop. 1 : 5 voix, **Prop. 2** : 9 voix, Abs. 1

- dernières modifications de notre Règlement Spécifique des Etudes (RSE de SSMT)

Le règlement spécifique du département est présenté dans sa forme actuelle. Il est rappelé à plusieurs reprises que ce règlement est **annuel** et sera donc de nouveau discuté et éventuellement modifié en fin d'année prochaine. Les questions suivantes sont posées :

- éventuel dispositif spécial de compensation entre S1 et S2 pour notre département

Possibilité d'instaurer à titre expérimental une compensation spéciale entre S1 et S2 pour les étudiants du Département. Cette question suscite un nouveau débat après de nombreux autres débats antérieurs sur la question. Il est proposé d'avancer en passant au vote sur le principe de cette compensation spéciale.

Question : Etes-vous pour ou contre un dispositif spécial de compensation : Pour 4, Contre 11.

Il est proposé de bien analyser les résultats de L1 de cette année afin de revenir, le cas échéant, sur cette décision pour l'an prochain.

- éventuelles notes "plancher" à introduire dans notre règlement spécifique

Là encore le débat a déjà eu lieu et pourrait sans aucun doute reprendre de manière assez longue. Il est donc proposé de passer rapidement au vote sur le principe même avant de discuter des éventuelles modalités.

Question : Etes-vous pour ou contre le principe de la « note plancher », du « pré-requis » ou de la « double moyenne » : Pour 4, Contre 9, Abs. 2

- Organisation d'une seconde session pour les UE de TPs (Physique, Chimie et Bio)

Il est demandé d'avoir confirmation de cette « obligation légale » car il semble que plusieurs Universités ne mettent pas en place de seconde session. Les collègues concernés (Physique et Chimie) sont prêts à organiser une seconde session le cas échéant. Les modalités seront insérées dans le Règlement Spécifique du Département.

Partant de cette question, un débat est lancé sur la tenue de la seconde session des ECU de premier semestre au mois d'Août soit environ 7 à 8 mois après la fin des enseignements.

Question : si la loi le permet, êtes-vous pour ou contre le principe même de la seconde session ? : Pour 13, Contre 1, Abs. 1

Le principe des 2 mois entre les sessions est rappelé (Attention à l'article 4 du RGE qui rappelle ce délai de deux mois minimum) mais la loi prévoit une possibilité d'assouplissement en instaurant un dispositif spécial de soutien entre les deux sessions. La proposition suivante émerge de l'ensemble des discussions :

1. tous les examens seront organisés en « examen final anticipé » avant la fin officielle du semestre (23/12/05). Les dates d'examen seront fixées très tôt et communiquées à la scolarité pour convocation des étudiants dispensés d'assiduité (très peu nombreux en général en SSMT) ;
2. les membres du département se disent prêts à « aider », à l'aide d'un mécanisme informatique à mettre en place (voir CRI et DAE), à la saisie des notes de CC afin de soulager en partie la DAE de cette tâche ;
3. Un jury de première session sera organisé en début de période de « jury – examen » (semaine du 09 au 13 Janvier 05) et les résultats immédiatement affichés ;
4. Chaque discipline du département (Maths, Informatique, Chimie, Physique, Biologie) organisera une permanence d'au moins un enseignant afin de permettre aux étudiants de consulter leurs copies et de poser toutes les questions souhaitées dès affichage des résultats du jury. Des séances de soutien pourront être organisées ponctuellement ;
5. Une seconde session d'examen est organisée avant la fin officielle de la période d'examens (28/01/06) et un jury de seconde session avant la fin de la période de délibération (05/02/06)
6. A la reprise des enseignements de second semestre la seconde session de semestre 1 sera ainsi terminée évitant aux étudiants un intervalle de 7 ou 8 mois entre les sessions et dégageant également la DAE de l'organisation de cette seconde session de semestre 1 en Août.

Mandat est donné au Directeur du Département afin d'exposer et « négocier » l'organisation ci-dessus pour l'année Universitaire 2005-06.

Question : qui est pour cette organisation ? : Pour unanimité

- **Question : le règlement de l'UE Sports doit-il être intégrée ou non à notre règlement spécifique SSMT ?**

Réponse : NON à l'unanimité.

Point 2 : LMD

- Liste « définitive » et descriptions sommaires des UE de Culture Générale (UECG) proposées par le département.

Rappels : Appellation : UE de Culture Générale ou UE de liste d'Université, 25 heures (TDs éventuels possibles), 3 ECTS, semestres pairs, numerus clausus d'ouverture et de fermeture (à décider par le CA).

Les propositions du Département sont nombreuses et demandent à être explicitées en quelques phrases. Le Directeur mettra en place un modèle de document et un dispositif informatique afin que chaque enseignant proposant un sujet puisse décrire l'enseignement proposé.

L'idée de proposer une liste relativement longue mais de ne décider de l'ouverture, pour une année donnée, que d'une partie des UECG semble intéressante et pourrait être retenue afin de fournir un choix varié d'une année à l'autre à nos étudiants.

- Solution aux UECG situées aux semestres impairs (dans de nombreux parcours), une solution « financièrement indolore » doit être trouvée

Peut-on envisager l'ouverture de quelques UECG aux semestres impairs ? Si non, certains parcours proposant aux étudiants un choix de 6 ECTS parmi 9 dont 3 ECTS d'UECG seront dorénavant dépourvus de choix. Certains parcours demandent, quant à eux, une étude plus détaillée afin de proposer une solution adaptée.

- Modifications demandées sur le parcours de Physique (attendre l'avis du CA de Juin)

Simple information, nous verrons la réponse du CA au mois de Juin.

- Autres questions liées au LMD

Séance levée à 10h50. **Prochaine réunion du département SSMT le Mardi 24 Mai à 13h00** (attention la séance sera longue compte tenu d'un ordre du jour très chargé).